

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022 à 20 heures Convocation du 25 avril 2022

Sous la présidence du Maire, Monsieur Joël MANGEL

**Présents :** Anne HISLER, Adjointe

Patrice HENRY, Anne-Lise LARRIERE, Jean-Jacques ROUSSEAU, Michel VRIOTTE, conseillers délégués

Christian BISTON, Laëtitia COLOMBIER, Céline LEGRAND, Tatiana LEJAL, Christian VIRY, conseillers

**Absents :** Mme Joëlle HAAS – procuration à M. Jean-Jacques ROUSSEAU

Mme Clara MARY – procuration à Mme Anne-Lise LARRIERE

M. Élie FRANCOIS – procuration à Mme Anne-Lise LARRIERE

M. Alain DANIEL – procuration à Mme Tatiana LEJAL

Mme Tatiana LEJAL a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2022 a été approuvé par la Conseil Municipal.

### **Ordre du jour :**

1/ Participation financière à la commission des Eaux de la Rosière

2/ Vote du compte de gestion 2021 – Budget Le Ruxelier

3/ Vote du compte administratif 2021 – Budget Le Ruxelier

4/ Affectation de résultat 2021- Budget Le Ruxelier

5/ Vote du budget Le Ruxelier 2022

6/ Vote du compte de gestion 2021 – Budget forêt

7/ Vote du compte administratif 2021 – Budget forêt

8/ Affectation de résultat 2021 - Budget forêt

9/ Vote du budget forêt 2022

10/ Vote du compte de gestion 2021 – Budget eau

11/ Vote du compte administratif 2021 – Budget eau

12/ Affectation de résultat 2021 – Budget eau

13/ Vote du budget eau 2022

14/ Vote du compte de gestion 2021 – Budget lotissement

15/ Vote du compte administratif 2021 – Budget lotissement

16/ Vote du compte de gestion 2021 – Budget principal

17/ Vote du compte administratif 2021 – Budget principal

18/ Affectation de résultat 2021– Budget principal

19/ Vote du budget principal 2022

Questions diverses

Informations diverses

## 1/ Participation financière au syndicat des Eaux de la Rosière

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le fonction du Syndicat des Eaux de la Rosière, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix POUR et 0 voix CONTRE, DONNE son accord sur la mise en paiement de la participation fixée par la commission au titre de l'année 2022 soit 13 000 €.

Inscription de la dépense à l'article 658 du budget de l'eau année 2022.

## 2 - Vote du compte de gestion 2021 – Budget Le Ruxelier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion tel que proposé à savoir :

	Report	Dépenses	Recettes	Résultat Clôture
Fonctionnement :	+ 104 290,32 €	10 559,45 €	31 668,51€	+ 125 399,38 €
Investissement :	- 12 017,25 €	12 622,92 €	11 440,64 €	- 12 622,92 €

## 3 - Vote du compte administratif 2021 – Budget Le Ruxelier

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Joël MANGEL, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame Anne HISLER, Première Adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Joël MANGEL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Anne HISLER pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité le compte administratif tel que proposé à savoir :

	Report	Dépenses	Recettes	Résultat Clôture
Fonctionnement :	+ 104 290,32 €	10 559,45 €	31 668,51€	+ 125 399,38 €
Investissement :	- 12 017,25 €	12 622,92 €	11 440,64 €	- 12 622,92 €

## 4 - Affectation de résultat 2021 - Budget Le Ruxelier

Après explications données par Monsieur Joël MANGEL, Maire,

Compte tenu des résultats du compte administratif, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

### Fonctionnement

Résultat de l'exercice : + 21 109,06 €

### Investissement :

Résultat de l'exercice : - 605,67 €

Excédent de Fonctionnement reporté R 002 :	+ 112 776,46 €
Déficit d'Investissement D 001 :	- 12 622,92 €
R 1068- Affectation en réserve d'investissement :	+ 12 622,92 €

### **5 – Vote du Budget Le Ruxelier 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DONNE** son accord, à l'unanimité, sur le budget primitif Le Ruxelier 2022, tel que proposé à savoir :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	144 477,00 €	144 477,00 €
Section d'investissement :	28 882,00 €	28 882,00 €

### **6 - Vote du compte de gestion 2021 – Budget forêt**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion tel que proposé à savoir :

	Report	Dépenses	Recettes	Résultat Clôture
Fonctionnement :	+ 134 398,80 €	7 015,58 €	118 300,00 €	+ 245 683,22 €
Investissement :	- 2 619,75 €	0,00 €	2 776,75 €	+ 157,00 €

### **7 - Vote du compte administratif 2021 – Budget forêt**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Joël MANGEL, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame Anne HISLER, Première Adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Joël MANGEL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Anne HISLER pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif tel que proposé à savoir :

	Report	Dépenses	Recettes	Résultat Clôture
Fonctionnement :	+ 134 398,80 €	7 015,58 €	118 300,00 €	+ 245 683,22 €
Investissement :	- 2 619,75 €	0,00 €	2 776,75 €	+ 157,00 €

### **8 - Affectation de résultat 2021 - Budget forêt**

Après explications données par Monsieur Joël MANGEL, Maire,

Compte tenu des résultats du compte administratif, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

#### Fonctionnement

Résultat de l'exercice : + 111 284,42 €

#### Investissement :

Résultat de l'exercice : + 157,00 €

Excédent de Fonctionnement reporté R 002 :	+ 245 683,22 €
Excédent d'Investissement R 002 :	+ 157,00 €

### **9 – Vote du Budget forêt 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DONNE**, à l'unanimité, son accord sur le budget primitif forêt 2022, tel que proposé à savoir :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	268 334,00 €	268 334,00 €
Section d'investissement :	54 314,00 €	54 314,00 €

### **10 - Vote du compte de gestion 2021 – Budget eau**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion tel que proposé à savoir :

	Report	Dépenses	Recettes	Résultat Clôture
Fonctionnement	+ 225 909,53 €	72 322,87 €	85 736,63 €	+ 239 323,29 €
Investissement :	+ 84 869,66 €	10 849,44 €	19 137,13 €	+ 93 157,35 €

### **11 - Vote du compte administratif 2021 – Budget eau**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Joël MANGEL, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame Anne HISLER, Première Adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Joël MANGEL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Anne HISLER pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif tel que proposé à savoir :

	Report	Dépenses	Recettes	Résultat Clôture
Fonctionnement	+ 225 909,53 €	72 322,87 €	85 736,63 €	+ 239 323,29 €
Investissement :	+ 84 869,66 €	10 849,44 €	19 137,13 €	+ 93 157,35 €

### **12 - Affectation de résultat 2021 – Budget eau**

Après explications données par Monsieur Joël MANGEL, Maire,

Compte tenu des résultats du compte administratif, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

#### Fonctionnement

Résultat de l'exercice : + 13 413,76 €

#### Investissement :

Résultat de l'exercice : + 8 287,69 €

Excédent d'exploitation reporté en R 002 : + 239 323,29 €

Solde d'exécution d'investissement reporté en R 001 : + 93 157,35 €

### **13- Vote du budget eau 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DONNE**, à l'unanimité, son accord sur le budget primitif eau 2022, tel que proposé à savoir :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	320 342,00 €	320 342,00 €
Section d'investissement :	139 462,00 €	139 462,00 €

### **14 - Vote du compte de gestion 2021 – Budget lotissement « Aux Prés l'Épine »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion, tel que proposé à savoir :

	Report	Dépenses	Recettes	Résultat Clôture
Fonctionnement :	+ 44 650,03 €	84 859,50 €	40 209,47 €	0.00 €
Investissement :	- 84 859,50 €	0,00 €	84 859.50 €	0.00 €

### **15 - Vote du compte administratif 2021 – Budget lotissement « Aux Prés l'Épine »**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Joël MANGEL, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame Anne HISLER, Première Adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Joël MANGEL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Anne HISLER, Première Adjointe pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif tel que proposé à savoir :

	Report	Dépenses	Recettes	Résultat Clôture
Fonctionnement :	+ 44 650,03 €	84 859,50 €	40 209,47 €	0.00 €
Investissement :	- 84 859,50 €	0,00 €	84 859.50 €	0.00 €

### **16 - Vote du compte de gestion 2021 – Budget principal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion, tel que proposé à savoir :

	Report	Dépenses	Recettes	Résultat Clôture
Fonctionnement	+ 652 736,56 €	1 090 543,20 €	1 113 748,65 €	+ 675 942.01 €
Investissement :	+ 53 902,80 €	167 420,06 €	99 373,12 €	- 14 144,14 €

### **17 - Vote du compte administratif 2021 – Budget principal**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Joël MANGEL, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame Anne HISLER, Première Adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Joël MANGEL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Anne HISLER, Première Adjointe pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif tel que proposé à savoir :

	Report	Dépenses	Recettes	Résultat Clôture
Fonctionnement	+ 652 736,56 €	1 090 543,20 €	1 113 748,65 €	+ 675 942,01 €
Investissement :	+ 53 902,80 €	167 420,06 €	99 373,12 €	- 14 144,14 €

### **18 - Affectation de résultat 2021 – Budget principal**

Après explications données par Monsieur Joël MANGEL, Maire,

Compte tenu des résultats du compte administratif, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

#### Fonctionnement

Résultat de l'exercice : + 23 205,45 €

#### Investissement :

Résultat de l'exercice : - 68 046,94 €

Restes à réaliser dépenses : - 5 000,00 €

Excédent d'exploitation reporté en R 002 : + 656 797,87 €

Déficit d'investissement reporté en D 001 : - 19 144,14 €

Affectation en réserve 1068 : + 19 144,14 €

### **19 – Vote du budget principal 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DONNE** par 13 voix pour, 2 abstentions et 0 voix .CONTRE, son accord sur le budget primitif principal commune 2021, tel que proposé à savoir :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	1 692 864,00 €	1 682 864,00 €
Section d'investissement :	490 858,00 €	490 858,00 €

**Informations diverses ;**

- Monsieur le Maire fait la lecture du courrier de remerciements provenant de l'Établissement Français du sang à la commune, pour son indispensable et efficace participation ainsi qu'une grande reconnaissance aux donateurs.
- Monsieur Patrice HENRY informe le Conseil Municipal que le dossier PAVE a été rendu, il est consultable en Mairie dans le bureau d'Alain DANIEL.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la relance d'un bureau d'étude dans le cadre du concept résidence autonomie Marpa (maison d'accueil rurale pour personnes âgées). Ce projet, lancé il y a quelque temps par l'association « Grand Chêne » est repris par la commune de Docelles. De ce fait, une enquête sous forme d'un questionnaire sera mise en place et distribuée parmi les habitants de Cheniménil, âgés de 65 ans et plus.